



## SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION DES BOUES ET DES MATIERES DE VIDANGE DE L'ALLIER

### NOTE SYNTHETIQUE – version 5

Affaire n° Ts 11\_215 - 01

Rédigée par : Samuel Alet, chargé d'études

Date : 12/11/2014

Validée par : Stéphane Triaire, chef de projet

## Sommaire

<b>SOMMAIRE .....</b>	<b>2</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>3</b>
<b>1. CONTEXTE DE L'ETUDE.....</b>	<b>4</b>
1.1 LA DEMARCHE.....	4
1.2 LES OBJECTIFS .....	4
1.3 LES ACTEURS DE L'ASSAINISSEMENT DANS L'ALLIER.....	5
<b>2. METHODOLOGIE .....</b>	<b>6</b>
2.1 LA PHASE 1 – COLLECTE ET SYNTHÈSE DES DONNÉES.....	6
2.2 LA PHASE 2 – ELABORATION DES SCENARIOS .....	6
2.3 LA PHASE 3 – APPROFONDISSEMENT DES SCENARIOS RETENUS / REDACTION DU SCHEMA.....	6
<b>3. SYNTHÈSE DU SCHEMA .....</b>	<b>7</b>
3.1 LES BOUES.....	7
3.1.1 <i>Etat des lieux</i> .....	7
3.1.2 <i>Objectifs</i> .....	7
3.1.3 <i>Actions</i> .....	7
3.1.4 <i>Récapitulatif</i> .....	9
3.2 LES MATIÈRES DE VIDANGE .....	10
3.2.1 <i>Etats des lieux</i> .....	10
3.2.2 <i>Objectifs</i> .....	10
3.2.3 <i>Actions</i> .....	10
3.2.4 <i>Récapitulatif</i> .....	12
3.3 LES GRAISSES .....	13
3.3.1 <i>Etats des lieux</i> .....	13
3.3.2 <i>Objectifs</i> .....	13
3.3.3 <i>Actions</i> .....	13
3.3.4 <i>Récapitulatif</i> .....	13
3.4 LES SABLES ET MATIÈRES DE CURAGE.....	15
3.4.1 <i>Etats des lieux</i> .....	15
3.4.2 <i>Objectifs</i> .....	15
3.4.3 <i>Actions</i> .....	15
3.4.4 <i>Récapitulatif</i> .....	16
3.5 LES REFUS DE DEGRILLAGE .....	17
3.5.1 <i>Etats des lieux</i> .....	17
3.5.2 <i>Objectifs</i> .....	17
3.5.3 <i>Actions</i> .....	17
3.5.4 <i>Récapitulatif</i> .....	18
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>19</b>

## Introduction

---

Cette note synthétique a pour objectif de décrire de manière succincte les différentes étapes et les conclusions de l'étude pour le schéma départemental de gestion des boues et matières de vidange de l'Allier.

Cette note se décline de la façon suivante :

1. La démarche du Conseil général de l'Allier et les objectifs généraux ;
2. La méthodologie de l'étude ;
3. La présentation du schéma pour chaque sous-produit – boues, matières de vidange, graisses, sables de stations d'épurations et sables de curages de réseaux et refus de dégrillage ;
4. Les conclusions et la mise en place du schéma.

## 1. Contexte de l'étude

### 1.1 La démarche

Le Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux de l'Allier validé en 2013 prévoit dans son plan d'actions, la réalisation du Schéma Départemental de Gestion des Boues et Matières de Vidange (SBGBMV).

Le Conseil général de l'Allier a anticipé cette validation en lançant dès 2012 l'étude pour le Schéma.

Le bureau de la qualité de l'eau (BDQE) est un service du Conseil général rattaché à la Direction de l'Economie, l'Environnement, l'Accueil et l'Agriculture. C'est le BDQE qui a assuré le suivi administratif et technique de l'élaboration du *Schéma Départemental de Gestion des Boues et Matières de Vidange de l'Allier*.

### 1.2 Les objectifs

L'objectif de l'étude du SDGBMV est de proposer et de rédiger un document qui réponde à la fois aux besoins des territoires, des acteurs de l'assainissement, aux exigences réglementaires (voir article L541-14 du Code de l'environnement). A ce titre le Schéma doit :

- dresser l'inventaire des types, des quantités et des origines des sous-produits de l'assainissement à éliminer, y compris par valorisation, et des installations existantes appropriées ;
- recenser les documents d'orientation et les programmes des personnes morales de droit public et de leurs concessionnaires dans le domaine des sous-produits de l'assainissement ;
- énoncer les priorités à retenir compte tenu notamment des évolutions démographiques et économiques prévisibles
  - o pour la création d'installations nouvelles, et indiquer les secteurs géographiques qui paraissent les mieux adaptés à cet effet,
  - o pour la collecte, le tri et le traitement des sous-produits de l'assainissement afin de garantir un niveau élevé de protection de l'environnement compte tenu des moyens économiques et financiers nécessaires à leur mise en œuvre ;
- tenir compte des besoins et des capacités des zones voisines hors de son périmètre d'application et des propositions de coopération intercommunale ;
- intégrer les évolutions réglementaires et anticiper leurs contraintes durant cette période (les directives européennes, la loi Grenelle...) ;
- renforcer les actions de prévention et de réduction de la production de déchets sur le Département ;
- proposer des solutions et des équipements de traitement des déchets les plus à même de satisfaire aux critères de fiabilité, d'économie et de respect de l'environnement ;
- maîtriser les conséquences des scénarios choisis en termes d'impact économique et d'effet sur l'environnement, la santé et l'emploi.

**La zone couverte par le SDGBMV est le département de l'Allier pour l'étude du gisement et le département de l'Allier et ses départements limitrophes pour les propositions de scénarios.** Les projections sont élaborées à 6 ans et 12 ans et se calquent sur celles du Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux à savoir échéance 2018 et 2024.

### **1.3 Les acteurs de l'assainissement dans l'Allier**

Les acteurs de l'assainissement et de l'eau potable dans l'Allier et les installations associées sont de manières non exhaustives :

- les 320 communes composant le département de l'Allier ;
- les 12 syndicats d'eau (SIVOM ou SIAEP) ;
- les 3 communautés d'agglomérations ;
- les sociétés de gestion par DSP ou prestation de services présentes sur le département ;
- les 14 SPANC en groupement de communes et les 19 communes indépendantes pour l'ANC ;
- les 343 309 habitants (recensement INSEE 2006) ;
- les 318 stations d'épuration et réseaux de collecte représentant une capacité de traitement de 435 000 EH avec 350 000 EH attendus en entrée de stations (pollutions domestique+industrielles) et 200 000 EH réellement mesurés en entrée de stations, dont 18 stations de plus de 2 000 EH et 3 de plus de 50 000 EH (Moulins, Montluçon et Vichy) ;
- les 5 stations d'épuration équipées pour recevoir et traiter les matières de vidange ;
- les 55 000 installations d'assainissement non collectif ;
- les 8 vidangeurs agréés pour le département ;
- les 12 stations d'eau potable ;
- l'incinérateur et les 3 installations de stockage de déchets non dangereux ;
- le BDQE ;
- etc.

Un comité de pilotage a été désigné afin de représenter au mieux l'ensemble de ces acteurs. Le COPIL est composé de représentants :

- des collectivités
  - o le Conseil général,
  - o représentant les services publics d'assainissement collectif – Communauté d'agglomération Montluçonnaise,
  - o représentant les services publics d'assainissement non collectif – SIVOM Nord Allier,
  - o représentant les services de production d'eau potable – Syndicat de Production des Eaux du Cher,
  - o représentant des SICTOM – SICTOM Sud Allier
- des administrations et institutions
  - o la DDT,
  - o la DREAL Auvergne,
  - o l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ;
- usagers, privés et chambres consulaires
  - o représentant l'épandage agricole – Chambre d'Agriculture de l'Allier,
  - o représentant la collecte des matières de vidange – SARL Dubost,
  - o représentant le traitement et valorisation des boues – Terralys,
  - o représentant la gestion de l'assainissement – Lyonnaise des eaux,
  - o représentant les consommateurs – CLCV Auvergne.

Ce COPIL s'est réuni 3 fois pour valider chaque étape de l'étude.

La réalisation de l'étude a été menée en collaboration avec les différents acteurs. Au démarrage de l'étude, l'ensemble des acteurs concerné par cette étude ont été conviés à une réunion visant à présenter la démarche. Une réunion de rendu sera planifiée dans les mois à venir. Pendant le déroulement de l'étude des ateliers thématiques ont été mis en place afin de répondre à des problématiques particulières. Les trois ateliers thématiques, réunissant l'ensemble des acteurs liés aux problématiques traitées, se sont réunis chacun deux fois.

## 2. Méthodologie

L'étude a été divisée en 3 phases finalisées chacune par un comité de pilotage et un rapport. Les 3 rapports sont consultables auprès du Conseil général.

### **2.1 La phase 1 – collecte et synthèse des données**

<u>Rendu :</u>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Données cartographiques</li><li>- Base de données</li><li>- Rapport de fin de phase 1</li></ul>
----------------	---

La première étape consistait à collecter les données auprès des producteurs de sous-produits de l'assainissement (production, destination, perspectives...).

La collecte a été réalisée en grande partie par le BDQE via des enquêtes auprès des producteurs de déchets et des vidangeurs pour récupérer les données nécessaires. Le format des enquêtes et de la base de données à fournir avait été acté préalablement. Le bureau d'étude s'est chargé de collecter les données des administrations et des départements limitrophes.

La synthèse et le diagnostic de la situation actuelle (année 2012) ont été réalisés par Terra Sol. A l'issue de cette première phase, des ateliers thématiques ont été organisés pour chaque sous-produits. Il s'agissait de présenter, discuter et valider l'état des lieux et les premières observations sur la gestion des sous-produits.

Le document de phase 1 a ensuite été soumis au COPIL pour validation. C'est à l'issue de ce COPIL que les enjeux de chaque territoire, type de sous-produits ont été définis.

### **2.2 La phase 2 – élaboration des scénarios**

<u>Rendu :</u>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Données cartographiques</li><li>- Rapport de fin de phase 2</li></ul>
----------------	---

La phase 2 consistait à proposer les différents scénarios de gestion possibles pour chaque sous-produit. Pour certains sous-produits (matières de vidange notamment), la notion de territorialisation a été prépondérante.

Les différentes solutions techniques et les propositions de découpage des territoires cohérents ont été retravaillées en ateliers thématiques puis soumises au COPIL qui a eu en charge de retenir les scénarios à approfondir en phase 3 et donc les scénarios du futur schéma.

### **2.3 La phase 3 – approfondissement des scénarios retenus / rédaction du schéma**

<u>Rendu :</u>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Données cartographiques</li><li>- Plan d'action du schéma</li><li>- Fichier / base de données de suivi du schéma</li><li>- Rapport de fin de phase 3 (schéma)</li></ul>
----------------	---

La phase 3 reprend les scénarios retenus en phase 2 et les a approfondis, notamment d'un point de vu financier. Cette phase précise également les modalités de suivi du schéma.

Cette phase fait le lien entre les objectifs et les actions à mettre en œuvre dans le cadre du schéma. Les objectifs et le plan d'actions ont été soumis au COPIL pour approbation.

### 3. Synthèse du schéma

---

Ce chapitre reprend les grandes lignes du schéma (état des lieux, objectifs, actions et suivi) pour chaque sous-produits.

#### 3.1 Les boues

##### 3.1.1 *Etat des lieux*

La production de boues est de 6 200 TMS/an réparties en 4 catégories :

- **Les boues primaires** souvent issues de petites STEP (fosses toutes eaux, décanteurs...) qui représentent une faible quantité de matières sèches mais qui constituent un volume non négligeable ;
- **Les boues secondaires** issus de STEP de type boues activées et qui constituent l'essentiel du gisement de matières sèches – **ces boues sont majoritairement épandues en agriculture** ;
- **Les boues stockées** (lagunes et FPR) qui sont également très majoritairement épandues en agriculture au moment des curages ;
- **Les boues de potabilisation** qui ne constituent pas un gros gisement et qui ont un intérêt agronomique limité.

La phase 2 a permis de mettre en évidence les alternatives à l'épandage mais ces solutions ne sont pas à privilégier compte tenu des coûts de traitement et de transport (compostage hors département, incinération...), voire leur faible intérêt (méthanisation).

##### 3.1.2 *Objectifs*

**L'objectif qui a été retenu est de pérenniser la valorisation agricole directe des boues.**

Pour les boues primaires, elles seront assimilées à des matières de vidange et traitées en tant que telles dans le paragraphe correspondant.

##### 3.1.3 *Actions*

Les actions proposées sont les suivantes :

- **Respect de la réglementation** – arrêté du 8/01/1998 et arrêté préfectoral 5404/99 notamment – concerne essentiellement l'épandage sur sols acides ;
- **Mise en place d'un observatoire** – par exemple création d'un organisme indépendant (Mission d'expertise et de suivi des épandages – MESE) qui permettrait de structurer encore mieux une filière qui fonctionne déjà très bien, une réflexion engagée par les services de l'Etat avec l'application SILLAGE est aussi en cours ;
- **Proposition de filières alternatives pérennes pour les boues conformes** – compostage, méthanisation et incinération ;
- **Proposition de filières alternatives pérennes pour les boues non conformes** – mise en ISDND après déshydratation des boues pour obtenir une siccité suffisante, avec
  - déshydratation sur unité fixe (STEP > 5 000 EH),
  - déshydratation sur unité mobile (petites STEP et non-conformité ponctuelle),
  - déshydratation sur lits de séchage plantés de roseaux (tous types de STEP et non-conformité récurrentes).

- **Plan de communication** pour prévenir la qualité des boues.



### 3.1.4 Récapitulatif

Sous-produit	Objectifs	Périmètre	Recommandations	Actions opérationnelles	Maitre d'ouvrage	Coût	Phasage prévisionnel	Indicateur de suivi	Indicateur de suivi qualité
Boues	Privilégier la valorisation agricole	Départemental	Respect de la réglementation	Dépôt de dossier de déclaration conforme --> <b>ne pas proposer de chaulage des sols</b> pour les sols à pH compris entre 5 et 6	Producteur de boues	Surcoût lié : -à la recherche de parcelle supplémentaire -à la distance supplémentaire de transport	Immédiat	Nombre de chaulage des sols encore réalisés (indicateur -) Nombre de STEP qui chaulent les boues (indicateur +)	
Boues	Privilégier la valorisation agricole	Départemental	Respect de la réglementation	Pour les step > 5 000 EH Recherche de parcelles à pH > 6 ou chaulage des boues	Producteur de boues	Surcoût lié : -à la recherche de parcelle supplémentaire -à la distance supplémentaire de transport -aménagement de la step	Immédiat	Nombre de chaulage des sols encore réalisés (indicateur -) Nombre de STEP qui chaulent les boues (indicateur +)	
Boues	Pérenniser la valorisation agricole	Départemental	Mise en place d'un observatoire Scénario 1	Création d'une MESE - 40 000 €/an années 1 et 2 - 20 000 €/an années suivantes	Chambre d'agriculture ? Discussion en cours avec DDT	Financement possible : AELB 50 % maxi CA03 20 % mini CG03 ?	Immédiat	Bilan annuel des travaux de la MESE Réévaluation du nombre d'ETP après 2 ans	
Boues	Pérenniser la valorisation agricole	Départemental	Mise en place d'un observatoire Scénario 2	Echange de données avec SILLAGE. Attente résultat discussion DDT/CA03 sur MESE	?	SILLAGE obligatoire dès 2015 → pas de coût supplémentaire	Immédiat	Bilan annuel des travaux Réunions annuelles	
Boues	Pérenniser la valorisation agricole	Départemental	Plan de communication	Information auprès des usagers domestiques sur les bons gestes à avoir pour nos rejets vers les égouts	Producteur de boues, CG, MESE (CA 03)	Très faible	Chaque année, par exemple dans le bulletin municipal	-	-
Boues	Pérenniser la valorisation agricole	Départemental	Plan de communication	Mise en place systématique de convention de rejet pour les industriels	Producteur de boues (+ DDT)	Faible	3 ans pour mise en conformité + immédiat pour chaque nouveau raccordement	-	Nombre de lots de boues non conformes
Boues	Pérenniser la valorisation agricole	Départemental	Plan de communication	Inciter les producteurs d'eau potable à effectuer la reminéralisation de l'eau potable pour limiter la présence de cuivre dans les boues	Producteur de boues, CG	<u>Dépense</u> : impact sur prix de l'eau + 0,03 € à + 0,05 €/m <sup>3</sup> (source SIVOM vallée du Sichon - projet Mayet de Montagne) <u>Gain</u> : pas de déshydratation des boues et pas d'envoi en ISDND	Au cas par cas (des projets déjà en cours)	Usine de potabilisation réalisant la reminéralisation	Nombre de lots de boues dépassant les seuils en cuivre
Boues	Prévoir des filières alternatives pour les boues conformes	Départemental	Prévoir des filières alternatives pour boues conformes	Traiter les boues par compostage, méthanisation ou incinération	Producteur de boues	~70 €/T hors transport pour le compostage ~100 €/T pour l'incinération Pas de données pour la méthanisation	Immédiat	Tonnage de boues traitées sur des filières alternatives	
Boues	Prévoir des filières alternatives pour les boues non conformes	Départemental	Traiter les boues non conformes en ISDND	Apport des boues non conformes en ISDND	Producteur de boues	~100 €/T hors transport	Immédiat	Tonnage de boues traitées en ISDND	
Boues	Prévoir des filières alternatives pour les boues non conformes	Départemental	Traiter les boues non conformes en ISDND	Déshydratation sur unité mobile (dépassement occasionnel)	Producteur de boues	50 à 60 €/m <sup>3</sup> (base 100 m <sup>3</sup> à déshydrater)	Au besoin	Nombre d'intervention d'une UMD	
Boues	Prévoir des filières alternatives pour les boues non conformes	Départemental	Traiter les boues non conformes en ISDND	Déshydratation sur unité fixe (dépassements récurrents et STEP > 5 000 EH)	Producteur de boues	100 000 à 500 000 € d'investissement	Au besoin (pas de nouvelles STEP de + de 5 000 EH prévues dans les années à venir)	-	
Boues	Prévoir des filières alternatives pour les boues non conformes	Départemental	Traiter les boues non conformes en ISDND	Déshydratation sur lits de séchage ou sur lits plantés de roseaux (dépassements récurrents et STEP < 5 000 EH)	Producteur de boues	Au cas par cas	Fonction des possibilités de la commune	Nombre de création de lits	
Boues	Traiter les boues primaires comme des MV	Départemental	Cf. volet MV	Cf. volet MV	Producteur de boues	Cf. volet MV	Cf. volet MV	Cf. volet MV	Cf. volet MV

## **3.2 Les matières de vidange**

### *3.2.1 Etats des lieux*

Dans l'Allier, **12 communes et 14 intercommunalités ou syndicats possèdent la compétence SPANC** (contrôle et suivi du parc ANC). La gestion des matières de vidange est à la charge des particuliers. 11 vidangeurs ont l'agrément pour la vidange des fosses.

Le gisement est estimé à 12 000 m<sup>3</sup>/an de MV + 1 400 m<sup>3</sup> de boues primaires soit 13 400 m<sup>3</sup>/an à gérer.

A l'heure actuelle, la seule voie de valorisation réglementaire des MV recensée sur le département est le dépotage en STEP. Cependant, la capacité de traitement et la répartition géographique ne sont pas optimales. Il n'existe aucune concertation ni harmonisation sur l'organisation de la filière (coûts de traitement, conditions de dépotage, secteur géographique...).

### *3.2.2 Objectifs*

Les objectifs fixés par le schéma sont les suivants :

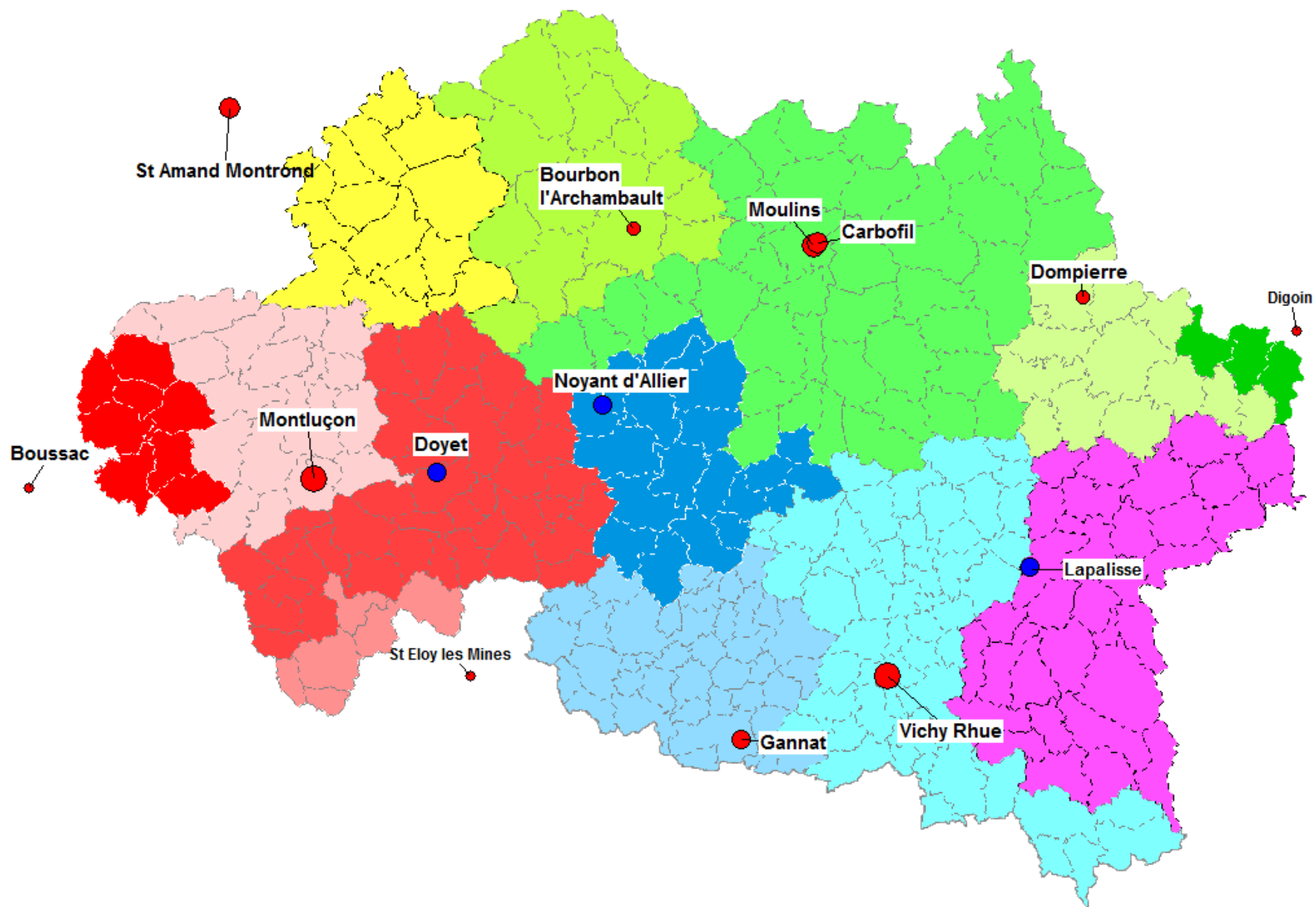
- **Découpage en secteurs cohérents** → 5 territoires avec des redécoupages interne ;
- **Adéquation entre les capacités de traitement et les gisements potentiels de matières de vidange** → disposer d'un centre de traitement à moins de 40 minutes et capable de traiter le gisement de son rayon de chalandise – cet objectif passe par la création de nouveaux sites ;
- **Organiser les flux de matières de vidange pour garantir le bon fonctionnement des unités de traitement**

### *3.2.3 Actions*

Le schéma propose le découpage de l'Allier présenté en page suivante, avec les sites existants pouvant recevoir les MV (en rouge), ceux à créer (en bleu) et les zones de chalandise.

Pour la plu part, les sites à créer sont de type lits de séchage plantés de roseaux et les sites existants sont des STEP équipées pour le dépotage des MV.

L'organisation générale prévoit la mise en place d'une charte permettant d'harmoniser les coûts de traitement, de spécifier les conditions techniques de dépotage sur chaque site (horaires, badges ou non, volumes autorisés...).



### 3.2.4 Récapitulatif

Sous-produit	Objectifs	Périmètre	Recommandations	Actions opérationnelles	Maitre d'ouvrage	Coût	Phasage prévisionnel	Indicateur de suivi	Indicateur de suivi qualité
MV	Découpage en secteur cohérent	Départemental	Disposer d'un centre de traitement à moins de 40 minutes du lieu de curage	Créer des unités de dépotage ou de traitement des MV	Collectivités	-	-	Nb de secteurs en attente d'équipement	Nb de secteurs rencontrant des problèmes
MV	Adéquation entre les capacités de traitement et les gisements potentiels de matières de vidange	Territoire Ouest – scénario 1	Dimensionner les nouveaux ouvrages par territoires cohérents pour traiter les gisements théoriques	Création d'une unité de dépotage sur Cosne-d'Allier	Commune	Investissement 100 000 € Traitement des MV 38 €/m <sup>3</sup>	Sous 3 à 4 ans	- Respect du calendrier - Déficit de traitement sur la zone de chalandise	- Quantité de MV et boues traitées (fichier de suivi) - Taux de charge de l'ouvrage
MV	Adéquation entre les capacités de traitement et les gisements potentiels de matières de vidange	Territoire Ouest – scénario 1	Dimensionner les nouveaux ouvrages par territoires cohérents pour traiter les gisements théoriques	Création d'un site de traitement par lits de séchage sur Commentry	Commune	Investissement 240 000 à 400 000 € Traitement des MV 18 €/m <sup>3</sup>	Lancement du projet 2014 – 2015 Site opérationnel en 2016 (2017 au plus tard)	- Respect du calendrier - Déficit de traitement sur la zone de chalandise	- Quantité de MV et boues traitées (fichier de suivi) - Taux de charge de l'ouvrage
MV	Adéquation entre les capacités de traitement et les gisements potentiels de matières de vidange	Territoire Ouest – scénario 2	Dimensionner les nouveaux ouvrages par territoires cohérents pour traiter les gisements théoriques	Création d'un site de traitement par lits de séchage sur SIVOM Région Minière	SIVOM Région Minière	Investissement 240 000 à 400 000 € Traitement des MV 14,5 €/m <sup>3</sup>	Lancement du projet 2014 – 2015 Site opérationnel en 2016 (2017 au plus tard)	- Respect du calendrier - Déficit de traitement sur la zone de chalandise	- Quantité de MV et boues traitées (fichier de suivi) - Taux de charge de l'ouvrage
MV	Adéquation entre les capacités de traitement et les gisements potentiels de matières de vidange	Territoire Ouest – scénario 2	Dimensionner les nouveaux ouvrages par territoires cohérents pour traiter les gisements théoriques	Création d'une unité de dépotage sur Cosne-d'Allier	Commune	Investissement 100 000 € Traitement des MV 38 €/m <sup>3</sup>	Facultatif	Le secteur rencontre-t-il des problèmes suite à l'investissement du SIVOM région minière ?	
MV	Adéquation entre les capacités de traitement et les gisements potentiels de matières de vidange	Territoire Ouest – scénario 2	Dimensionner les nouveaux ouvrages par territoires cohérents pour traiter les gisements théoriques	Création d'une unité de dépotage sur Commentry	Commune	Investissement 100 000 € Traitement des MV 38 €/m <sup>3</sup>	Facultatif	Le secteur rencontre-t-il des problèmes suite à l'investissement du SIVOM région minière ?	
MV	Adéquation entre les capacités de traitement et les gisements potentiels de matières de vidange	Territoire Est	Dimensionner les nouveaux ouvrages par territoires cohérents pour traiter les gisements théoriques	Création d'un site de traitement par lits de séchage à Lapalisse	SIVOM Vallée de la Besbre	Investissement 240 000 à 400 000 € Traitement des MV 15 €/m <sup>3</sup>	Projet opérationnel sous 4 ans maximum (2018)	Respect du calendrier	- Quantité de MV et boues traitées (fichier de suivi) - Taux de charge de l'ouvrage
MV	Adéquation entre les capacités de traitement et les gisements potentiels de matières de vidange	Territoire Sud	Dimensionner les nouveaux ouvrages par territoires cohérents pour traiter les gisements théoriques	Création d'un site de traitement par lits de séchage à Noyant d'Allier	SIVOM Rive Gauche Allier	Investissement 240 000 € Traitement des MV 27 €/m <sup>3</sup>	Mise en service prévue en 2015	- Respect du calendrier - Déficit de traitement sur la zone de chalandise	- Quantité de MV et boues traitées (fichier de suivi) - Taux de charge de l'ouvrage
MV	Adéquation entre les capacités de traitement et les gisements potentiels de matières de vidange	Territoire Sud	Dimensionner les nouveaux ouvrages par territoires cohérents pour traiter les gisements théoriques	Terminer l'aménagement du dépotage des MV à la STEP de Vichy	VVA	Faible sauf si nouveaux systèmes ne fonctionnent pas	Immédiat	- Respect du calendrier - Déficit de traitement sur la zone de chalandise	- Quantité de MV et boues traitées (fichier de suivi) - Taux de charge de l'ouvrage
MV	Organisationnel	Départemental	Mise en place d'une charte départementale	Rédaction de la charte	CG03	-	Immédiat	- Date de signature de la Charte - Nombre de signataires de la Charte	
MV	Organisationnel	Départemental	Garantir des gisements suffisants à chaque site de traitement	Harmonisation des coûts de traitement	Exploitants des sites de traitement	20 €/m <sup>3</sup>	Dans les meilleurs délais	- Tarifs appliqués pour chaque site	
MV	Organisationnel	Départemental	Garantir des gisements suffisants à chaque site de traitement	Respect du découpage du schéma	Vidangeurs	-	Immédiat	- Origine des MV traitées	
MV	Organisationnel	Départemental	Assurer la traçabilité	Mise en place d'un outil adapté	CG03	-	Immédiat	- Respect du calendrier	

### 3.3 Les graisses

#### 3.3.1 Etats des lieux

Les informations disponibles ne sont pas nombreuses et/ou peu fiables. Aussi, l'estimation des gisements est assez difficile d'autant plus que les graisses ont plusieurs origines :

- Graisses issues de l'assainissement (dégraisseur) ;
- Bacs à graisses des particuliers (volumes très faible) ;
- Bacs à graisses des privés (restauration, agroalimentaire...).

Sur le département, il existe des solutions de valorisation : Carbofil®, STEP de Vichy et prochainement méthaniseur avec des capacités de traitement suffisantes pour la production issue de l'assainissement (450 m<sup>3</sup>/an environ).

#### 3.3.2 Objectifs

Afin de résoudre la problématique qui se pose à certains vidangeurs et pour éviter que les graisses ne soient assimilées à des matières de vidange (dont le coût de traitement est bien inférieur à celui des graisses), les objectifs sont pour les graisses issues de l'assainissement :

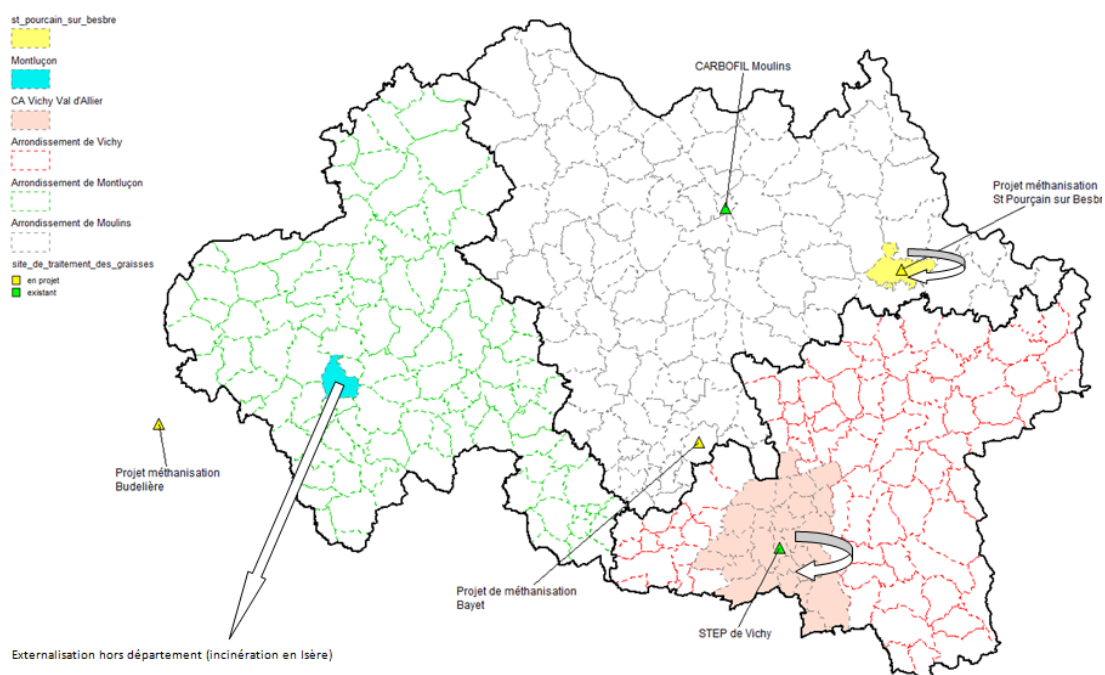
- Optimiser les sites de traitement existants et à venir (doit permettre de répondre au sous objectif de réduction des coûts) ;
- Rationaliser le transport des graisses.

Pour les autres types de graisses, le schéma n'a pas vocation à trouver des solutions pour des privés.

#### 3.3.3 Actions

Concrètement, le schéma propose d'optimiser les outils existants et non la création de nouveaux équipements et notamment le Carbofil® qui est à ce jour en sous charge.

Le traitement des graisses devra être cohérent d'un point de vue géographique et ce d'autant plus que des unités de méthanisation verront le jour.



### 3.3.4 Récapitulatif

Sous-produit	Objectifs	Périmètre	Recommandations	Actions opérationnelles	Maitre d'ouvrage	Coût	Phasage prévisionnel	Indicateur de suivi	Indicateur de suivi qualité
Graisses	Optimiser les sites existants	Départemental	Pas de création de sites spécifiques pour le traitement des graisses	Traiter les graisses sur les sites existants non saturés et profiter des initiatives privées (méthaniseurs)	Producteur de graisse / vidangeur	Gain économique (moins de transport) Les prix seront d'autant plus bas qu'il y aura de concurrence pour le traitement des graisses	Immédiat	Quantité de graisses évacuées et destination (suivi via un fichier)	
Graisses	Rationaliser le transport des graisses	Départemental	Respect du découpage proposé	Apport des graisses sur le site de traitement le plus proche à l'instant t (en fonction des nouveaux projets de méthanisation)	Producteur de graisse / vidangeur	Gain économique (moins de transport) Les prix seront d'autant plus bas qu'il y aura de concurrence pour le traitement des graisses	Immédiat	Quantité de graisses évacuées et destination (suivi via un fichier)	
Graisses	Régler le problème de la fluctuation des coûts de traitement	Départemental	Organiser les dépotages	Travailler avec les sites de traitement et les producteurs pour mettre en place des calendriers de dépotage	Producteur de graisse / vidangeur	Gain économique	Immédiat	Indice des coûts de traitement Nb de calendriers mis en place	Evolution des coûts
Graisses	Organisationnel	Départemental	Assurer la traçabilité	Mise en place d'un outil adapté	CG03	-	Immédiat	- Respect du calendrier	



### **3.4 Les sables et matières de curage**

#### *3.4.1 Etats des lieux*

Les « sables » pris en compte dans le schéma incluent les sables de pré-traitement des stations d'épuration et les matières de curage de réseaux d'assainissement collectifs.

Les gisements ont été estimés à 4 800 m<sup>3</sup> de matières de curage et 720 m<sup>3</sup> de sables issus des dessableurs des STEP.

Les filières sur le département sont :

- Mise en décharge (ISDND) ;
- Traitement sur la STEP de Montluçon (classification puis lavage et valorisation en TP).

Concernant les sables des installations d'assainissement non collectif en fin de vie, les phases 1 et 2 de l'étude ont permis de mettre en évidence que pour le moment les gisements sont très faibles et qu'il n'y a pas de problématique pour ce sujet.

#### *3.4.2 Objectifs*

Les objectifs du schéma pour les sables et matières de curage sont :

- Privilégier la valorisation des sables (éviter au maximum l'envoi des sables en ISDND) par création d'installations de classification et lavage des sables (2 unités à construire sur Moulins et Vichy) ;
- Rationnaliser le transport des sables par un découpage cohérent et éventuellement la création d'ouvrages intermédiaires (bennes filtrantes) ;
- Améliorer les ouvrages de dessablage des STEP

#### *3.4.3 Actions*

Le schéma préconise :

- la création de 2 sites de traitement **des sables** sur les STEP de Vichy et Moulins ;
- la mise en place de bennes filtrantes (comme sur Commentry) lorsque nécessaire ;
- d'équiper les nouvelles STEP pour la gestion **des sables**.

Le dimensionnement des 2 sites de traitement prévoit de traiter les sables et matières de curage de l'ensemble d'un territoire cohérent.

### 3.4.4 Récapitulatif

Sous-produit	Objectifs	Périmètre	Recommandations	Actions opérationnelles	Maitre d'ouvrage	Coût	Phasage prévisionnel	Indicateur de suivi	Indicateur de suivi qualité
Sables et matières de curage	Valoriser les sables	Départemental	Création de 2 sites de traitement	Création de 2 sites de traitement	Agglomérations de Moulins et de Vichy	Investissement ~500 000 € hors subventions Fonctionnement ~40 €/T hors subventions CG	A prévoir dans les prochains plans d'investissement : -2016 pour Vichy -2017 pour Moulins	Réalisation des unités de traitement	
Sables et matières de curage	Rationaliser les transports	Départemental	Créer des ouvrages intermédiaires Attention au facteur économique	Mise en place de bennes filtrantes	Maitre d'ouvrage des STEP de capacité moyenne	Investissement 40 000 € Fonctionnement 6000 €/an	Immédiat pour Commentry Au besoin pour les autres	Nombre de site créés	
Sables et matières de curage	Rationaliser les transports	Départemental	Respect du découpage des territoires cohérents	Respect du découpage des territoires cohérents	Producteur de sables	-	immédiat	Tonnage et provenance des déchets traités sur les différents sites	
Sables	Amélioration des ouvrages de dessablage	Départemental	Equiper toutes nouvelles STEP de plus de 1 000 EH d'un dessableur automatique	Equiper toutes nouvelles STEP de plus de 1 000 EH d'un dessableur automatique	Maitre d'ouvrage de la STEP	35 000 €	immédiat	Nombre d'équipements mis en place	
Sables	Amélioration des ouvrages de dessablage	Départemental	Equiper toutes nouvelles STEP de plus de 10 000 EH d'un classificateur	Equiper toutes nouvelles STEP de plus de 10 000 EH d'un classificateur	Maitre d'ouvrage de la STEP	40 000 €	a priori pas de nouvelles STEP de cette capacité prévue à échéance du schéma	Nombre d'équipements mis en place	
Sables ANC	Trouver une filière de valorisation	Départemental	- Stockage des sables ANC sur des aires bétonnées (sur le site d'une STEP par exemple) - Elimination des sables en ISDI plutôt qu'en ISDND - Eventuellement valorisation des sables dans le TP	- Stockage des sables ANC sur des aires bétonnées (sur le site d'une STEP par exemple) - Elimination des sables en ISDI plutôt qu'en ISDND - Eventuellement valorisation des sables dans le TP	-	-	moyen à long terme	-	
Sables	Organisation	Départemental	Assurer la traçabilité	Mise en place d'un outil adapté	CG03	-	Immédiat	- Respect du calendrier	



### **3.5 Les refus de dégrillage**

#### *3.5.1 Etats des lieux*

La gestion des refus de dégrillage pose peu de problèmes. On estime la production à 300 T/an essentiellement sur les STEP de + de 2 000 EH équipées de dégrilleurs automatiques.

Les refus sont assimilés aux ordures ménagères et traités sur un des 4 sites dédiés du département (3 ISDND et un incinérateur).

#### *3.5.2 Objectifs*

Les objectifs du schéma en matière de gestion des refus de dégrillage sont :

- Réduire la production de déchets à la source ;
- Proposer les solutions de traitement les plus adaptées et les plus proches.

#### *3.5.3 Actions*

La démarche principale consiste à respecter le découpage par territoire. Celui-ci correspond au découpage de la gestion des ordures ménagères.

Dans un but de réduction des déchets et de facilité de gestion, le schéma propose d'équiper toutes nouvelles STEP et les STEP devant être réhabilitées :

- dégrilleurs manuels ou automatiques équipés d'un panier d'égouttage et d'un bac de séchage avant la mise en sac des refus de dégrillage pour les STEP < 500 EH ;
- dégrilleurs compacteur/ensacheur pour les STEP de 500 à 2 000 EH ;
- dégrilleurs automatiques avec laveur/compacteur pour les STEP > 2 000 EH.

### 3.5.4 Récapitulatif

Sous-produit	Objectifs	Périmètre	Recommandations	Actions opérationnelles	Maitre d'ouvrage	Coût	Phasage prévisionnel	Indicateur de suivi	Indicateur de suivi qualité
Refus	Réduire les déchets à la source	Départemental	Equiper les futures STEP et les STEP à réhabiliter	STEP < 500 EH Equiper les dégrilleurs manuels ou automatiques d'un panier d'égouttage et d'un bac de séchage avant la mise en sac des refus de dégrillage	Maitre d'ouvrage de la STEP	Faible	Au besoin et au cas par cas	Nombre de STEP équipées	
Refus	Réduire les déchets à la source	Départemental	Equiper les futures STEP et les STEP à réhabiliter	500 EH < STEP < 2 000 EH Mettre en place un dégrilleur compacteur/ensacheur	Maitre d'ouvrage de la STEP	15 à 25 000 €	Au besoin et au cas par cas	Nombre de STEP équipées	
Refus	Réduire les déchets à la source	Départemental	Equiper les futures STEP et les STEP à réhabiliter	STEP > 2 000 EH Mettre en place des dégrilleurs automatiques avec laveur/compacteur	Maitre d'ouvrage de la STEP	20 à 30 000 €	Au besoin et au cas par cas	Nombre de STEP équipées	
Refus	Organisationnel	Départemental	Assurer la traçabilité	Mise en place d'un outil adapté	CG03	-	Immédiat	- Respect du calendrier	

## Conclusion

---

Ce travail doit encore être présenté à l'ensemble des acteurs puis être présenté en session départementale pour approbation.

Le Conseil général se chargera ensuite d'assurer le suivi et l'animation du schéma, mais c'est aux collectivités, maitres d'ouvrages publics et privés de mettre en œuvre les actions du schéma afin d'atteindre les objectifs fixés.

Pour faciliter le suivi mais aussi la révision du schéma, des outils de suivi vont être mis en place. Il va donc être demandé **aux producteurs** de sous-produits et **aux exploitants** des sites de traitement de renseigner une base de données.

Le renseignement de cette base de données est impératif et doit se poursuivre dans le temps afin :

- **D'avoir des données fiables pour le suivi ;**
- **De comparer les données d'une année sur l'autres ;**
- **D'identifier les problématiques restantes ;**
- **De réaliser le suivi/évaluation du schéma ;**
- **De faciliter la réactualisation du schéma.**

Chaque année, une commission consultative (composition proche de celle du COPIL) devra valider le rapport annuel de suivi et donc la mise à jour du plan d'action.